



Décision du Président
Autorisation du Territoire Paris Est Marne & Bois
A réaliser un City Stade et d'un Roller Park à Vincennes
Autorisation du Président à signer les documents afférents

2023 – D – n° 94

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU la délibération n°16-31 du 29 mars 2016 approuvant les statuts du Territoire Paris Est Marne & Bois

VU la délibération n°17-121 du 18 décembre 2017 définissant l'intérêt du Territoire Paris Est Marne & Bois sur la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs »

VU la délibération N°20-63 du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Territoire au Président et notamment le 20^{ème} alinéa de son article 1,

CONSIDERANT que le Territoire Paris Est Marne & Bois exerce en lieu et place de ses communes membres la compétence « gestion des équipements culturels et sportifs » depuis le 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT l'intérêt des habitants de Vincennes à disposer d'un espace dédié pour pratiquer des activités sportives gratuites,

DECIDE

ARTICLE 1 :

AUTORISE le Territoire à réaliser un City Stade et un Roller Park sur une parcelle située avenue des Murs du Parc à Vincennes.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer les documents afférents à ce projet.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant sa notification, devant le Tribunal Administratif de Melun ou par toutes voies de recours prévues par les Lois et Règlements en vigueur.

Fait à Champigny-sur-Marne, le

29/06/2023



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente décision publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

29/06/2023

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20230629-D2023-94-AR
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023